Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0100-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

***

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

OBJET :

OCTROI D'UNE SUBVENTION POUR LA CRÉATION D'UNE TINYHOUSE ANTI-GASPI

N° CC_2026_0100

Séance du : mercredi 16 septembre 2026

Convocation du : 10 septembre 2026

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :
Cristian GUERET, Carole DARCY, Gabriel DOUBLET, Nadia MUGNIER, Maxime GACONNET, Amine MEHDI, Nastia OUEJDOUNI, Christophe BORREL, Radjaa MEHDI, Samir BASSIM, Sara SHALA-MALOKU, Steve BONNARD, Férial DJAFFALI, Sébastien LESAGE, Anissa HADDAD, Christophe MAYCA, Stéphane HAMZA, Joseph FAVRE, Mylène SAILLET RAPHOZ, Cüneyt YESILYURT, Anne-Marie BRDAR, Denis SERVAGE, Rosanna DULLAART, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Anne VINDEVOGEL, Nicolas TEREINS, Sandra SALVATGÉ, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Nadège ANCHISI, Denis MAIRE, Christine BURKI, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Jean COMBETTE, Patrick ANTOINE, Anne-Lise VOUTAY, Jean-Pierre BELMAS, Pascale PELLIER, Eddy BARONNET, Christine MOUCHET, Christophe CALLAY, Coralie FERNEX, Johann BONTEMPS, Christiane CHAVANNE

Représentés :
Thierry BOUVET par Carole DARCY, Guillaume MATHELIER par Joseph FAVRE, Chadia LIMAM par Maxime GACONNET, Charline CHÉNOT par Sébastien LESAGE, Dominique LACHENAL par Mylène SAILLET RAPHOZ, Claude ANTHONIOZ ROSSIAUX par Anne VINDEVOGEL, Jean-Paul BOSLAND par Antoine BLOUIN, Jean-Marc CHEVALLEY par Coralie FERNEX

Excusés :
Isabelle VINCENT, Stéphane PASSAQUAY, Danielle COTTET

***

Vu la validation du programme « Projet agricole et alimentaire d'agglomération » par le Conseil communautaire en date du 12 février 2025, labellisé Plan Alimentaire Territorial en 2025 ;

Vu la validation du Programme local de Prévention des déchets par le Conseil communautaire du 15 décembre 2021, dont la lutte contre le gaspillage alimentaire est un des objectifs ;

Vu la validation du Contrat local de santé au Conseil communautaire du 07 février 2024, dont la sensibilisation au bien manger est un des objectifs ;

Contexte :

Chaque année, près de 4 millions de tonnes d'aliments encore comestibles sont gaspillés en France. Ce gaspillage mobilise inutilement les ressources naturelles, et contribue à l'émission de Gaz à effets de serre.

Toute la chaîne alimentaire participe à ce gaspillage. Au niveau de la production agricole, les raisons de ce gaspillage sont multiples et concernent :

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0100-DE

- Les produits écartés de la commercialisation par des normes de calibres,
- Les produits écartés pour des défauts d'aspects,
- Des pics de production saisonniers (quantités dépassant la capacité de vente immédiate),
- Un manque de temps des agriculteurs pour transformer ces surplus.

Créée en 2022, l'association « Pousses et vous » a pour objet de soutenir une alimentation durable et le lien social sur notre territoire transfrontalier. Elle est constituée de trois pôles d'activités :

- Le pôle maraîchage : production de fruits et légumes sur deux sites, vente de paniers de produits de saison, approvisionnement de paniers solidaires, approvisionnement en circuits courts (restaurateurs, collectivités, …)

- Le pôle ressources : création et animation d'ateliers de sensibilisation (au maraîchage, au bien manger local, à la lutte contre le gaspillage alimentaire, …), interventions scolaires « de la terre à l'assiette », accompagnement de projets d'entreprises,…

- Le pôle rencontres : organisation d'évènements, de rencontres

En 2026, l'association souhaite créer une tiny'house antigaspillage mobile et mutualisée.

De son côté, Annemasse Agglo met en œuvre depuis 2018 un projet agricole et alimentaire d'agglomération, actualisé en 2025. Ce programme d'actions, défini avec les élus des communes et acteurs du territoire, a différents objectifs : préserver le foncier agricole, assurer la pérennité des exploitations, développer la consommation locale, améliorer la cohabitation avec les habitants, et enfin accompagner les fermes vers la transition écologique. Dans le cadre de ce programme, l'agglomération a été amenée à accompagner différents projets individuels et collectifs, publics ou privés.

Un projet aux objectifs multiples

Le projet de l'association concerne la création d'une Tiny'house mobile qui deviendra un espace privilégié pour :

- **La transformation alimentaire via une cuisine professionnelle et modulable**. Elle permettra la transformation des invendus de l'association (en soupes, confitures,…). Elle sera mutualisée avec d'autres producteurs agricoles intéressés, mais aussi des structures sociales, voire même des jardiniers amateurs. Elle sera gérée par l'association qui mutualisera l'espace via des tarifs solidaires, ou réalisera directement les transformations. L'équipement étant mobile, il pourra être déplacé selon les besoins (dans les fermes, les villages), et évitera la logistique et le transport de grandes quantités de produits alimentaires par les utilisateurs.

- **La sensibilisation de différents publics** (groupes, scolaires, …), via des équipements et matériels transportables, et l'organisation d'ateliers culinaires et anti-gaspi. Des formations aux professionnels de cantine, aux agriculteurs sont également envisagées. L'équipement étant mobile, il pourra être déplacé au plus prêt des habitants (écoles, lieux de vie,…).

Les objectifs de l'association sont multiples :

- Environnementaux : réduction des déchets organiques, limitation du gaspillage, diminution des transports liés à la transformation
- Économiques : création de valeur locale par la transformation des surplus, diversification des activités agricoles, développement d'un modèle économique circulaire
- Sociaux et éducatifs : sensibilisation des citoyens, renforcement des liens entre les acteurs agricoles et associatifs, inclusion des publics précaires, …

Le modèle économique se base sur 5 sources de recette propres :

- La vente de produits transformés par l'association,
- Les prestations de transformation,
- La location de l'équipement aux agriculteurs,
- Les ateliers pédagogiques et prestations de sensibilisation,
- A partir de l'année 2028 : la petite restauration (évènements,…).

L'association Pousses et vous propose une gouvernance intégrant Annemasse Agglo, la Ville de Gaillard, et les maraîchers partenaires, pour le suivi du projet. L'équipement sera suivi au quotidien par le Conseil d'Administration de Pousses et vous, avec l'appui de bénévoles (accueil des utilisateurs, respect des bonnes pratiques,…). L'association s'appuie sur plusieurs experts techniques ayant déjà déployé ce type

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0100-DE

de projets sur d'autres territoires.

Aussi, un dispositif de suivi rigoureux sera mis en place et communiqué (poids transformés, nombre d'heures de location,…).

Investissement amortissable Tiny'house et équipements	88 000 €
TOTAL DEPENSES	88 000 €

Fonds propres	4 000 €
Demandes mécénat et subventions en cours	54 000 €
Appui financier certain	20 000 €
Demande d'appui à Annemasse Agglo	10 000 €
TOTAL RECETTES	**88 000 €**

L'association Pousses et vous accompagne sa demande d'une prospective financière sur 4 ans : le modèle économique vise une montée en puissance progressive, assurant une trajectoire saine vers la rentabilité dès la fin de la première année d'exploitation. Elle ne demande pas d'accompagnement financier en phase d'exploitation.

Un projet cohérent avec les politiques d'Annemasse Agglo

Ce projet associatif local est intéressant sur différents volets :

- Il est en cohérence avec les ambitions politiques transversales d'Annemasse Agglo et ses communes, et inscrites dans divers programmes en cours (politique agricole et alimentaire, politique de réduction des déchets, et de façon plus lointaine politique sociale et santé).

- Il ne s'agit pas d'un projet porté par les collectivités mais venant du territoire, porté par une association volontaire et s'engageant pour une rentabilité. La demande d'appui financier concerne uniquement l'investissement initial et un effort important de recherches de fonds privés est mené par Pousses et vous.

- L'association gèrera l'équipement, l'animation de sa mutualisation, et suivra l'atteinte des différents objectifs. La gouvernance proposée dans ce suivi intègre Annemasse Agglo.

Les élus d'Annemasse Agglo sont conscients que ce projet sera ne pourra pas répondre à tous les besoins des maraîchers de Gaillard, aux grandes quantités de production. Aussi, il ne remplacera probablement pas les actions prévues dans le cadre du Programme agricole et alimentaire d'agglomération (PAT).

Il est proposé au Conseil communautaire d'appuyer financièrement cette réalisation, au vu des objectifs environnementaux, socio-éducatifs et économiques du projet, et de l'animation et la mutualisation de l'équipement aux autres acteurs du territoire.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,
DECIDE :

D'APPROUVER un appui d'Annemasse Agglo à hauteur de 10 000 €, qui devra être dédié à cet investissement dans le projet de Tiny'house mobile tel que décrit précédemment,

DE RAPPELER que les crédits seront inscrits au budget principal – exercice 2026 – antenne OAMT-142,

D'APPROUVER un versement effectif de la subvention sous réserve que l'association soit parvenue à réunir l'ensemble des financements permettant la réalisation de l'investissement envisagé.

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET
Date de signature : 17/09/2026
Qualité : Agglo - DGS

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0100-DE

Signé électroniquement par : Nadège ANCHISI
Date de signature : 21/09/2026
Qualité : Agglo - Secretaire Conseil Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.